

Rapport de la Commission ad hoc du Conseil communal de Tolochenaz
Etude du préavis No 04 – 2018
Préau couvert au collège – Demande de crédit de CHF 50'000.-

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc composée de :

Mme Martine BLAETH
M. Frédéric GLASSEY
M. Alain WILLOMMET
Mme Monique ROBIN, Présidente-rapporteuse

s'est réunie le lundi 24 septembre 2018 à 19h. au bureau de l'administration communale pour examiner le préavis cité en titre.

MM. Andreas SUTTER et Eric LINN, Municipaux, nous ont présenté le projet en même temps qu'à la Commission des finances et ont répondu à nos questions.

La Commission relève qu'un seul devis a été demandé pour ces travaux.

Suite à une demande début 2018 des enseignantes de Tolochenaz concernant la création d'un couvert sur une partie du préau, demande confirmée par M. Cordey, Directeur de l'Etablissement primaire de Morges Ouest et afin de répondre au règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires du 14.08.2000, la Municipalité a décidé de faire le nécessaire, mandaté un architecte, et une enquête publique a été effectuée du 25 août 2018 au 23 septembre 2018.

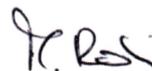
L'article 6 dudit règlement stipule que les annexes fixent les minimums exigés. Selon l'annexe 1 (classes enfantines et primaires), pour un bâtiment scolaire comprenant 4 classes, la surface de préau est au minimum de 480 m² dont le 10% est couvert, soit 48 m² de couvert dans le cas de Tolochenaz.

La Commission à l'unanimité pense qu'un règlement se doit d'être respecté, c'est pourquoi elle vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Tolochenaz décide

- d'accepter ce préavis tel que présenté pour la réalisation d'un préau couvert pour la somme de CHF 50'000.-.
- d'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt bancaire nécessaire à cette réalisation pour la somme de CHF 50'000.-.
- d'accepter le prélèvement annuel du coût d'entretien par le compte « entretien du collège » 510.3141.0.
- d'accepter un amortissement de CHF 5'000.- sur 10 ans pour rembourser cette somme.

Au nom de la Commission ad hoc
La Présidente-rapporteuse



Monique ROBIN

Tolochenaz, le 25 septembre 2018.